Assystem Invest 1
Société par actions simplifiée au capital de 76 250 euros
Siège social : Tour Egée, 9-11, Allée de l'Arche 92400 Courbevoie
387 943 764 RCS NANTERRE
(ci-après la « ***Société*** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 9 SEPTEMBRE 2025

La société ASSYSTEM S.A., société anonyme au capital de 15 668 216 euros dont le siège social est situé Tour Egée, 9/11 Allée de l'Arche, 92400 Courbevoie et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 412 076 937, dûment représentée par Monsieur Stéphane AUBARBIER, pris en sa qualité de Directeur général délégué, ci-après (l'« ***Associée Unique*** »), a pris les décisions ci-dessous, sur convocation faite par le Président.

Après avoir pris connaissance des statuts de la Société,

A pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :
- Modification de la dénomination sociale et modification corrélative de l'article 2 des statuts ;
- Modification de l'objet social et modification corrélative de l'article 3 des statuts,
- Pouvoir pour formalités.

PREMIERE DECISION
Modification de la dénomination sociale et modification corrélative de l'article 2 des statuts

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide d'adopter comme nouvelle dénomination sociale, à compter de ce jour : **Assystem Services**.

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

« ***ARTICLE 2*** - ***DENOMINATION***

La dénomination sociale est : ***Assystem Services*** ».

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DECISION
Modification de l'objet social l'article 3 de statuts

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de modifier l'objet social de la Société.

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 3 - OBJET

La société a pour objet, en France et en tous pays :

- La prise de participations, directes ou indirectes, dans toutes sociétés ou entités juridiques, par tous moyens, notamment par voie de création, d'apport, de souscription, d'achat ou d'échange de titres ;
- La fourniture de prestations de services de toute nature, notamment administratives, comptables, juridiques, financières, informatiques, commerciales, stratégiques, ou en matière de communication, au profit des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui sont membres du groupe auquel elle appartient.

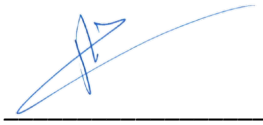
Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tout objet similaire ou connexe ».

TROISIEME DECISION
Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

L'Associée Unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie originale, d'un extrait ou d'une copie des présentes décisions à l'effet d'accomplir toutes formalités légales auprès du Greffe du Tribunal de Commerce, tous dépôts et formalités de publicité légale et autres qu'il appartiendra.

* *
*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture, a été signé par l'Associée Unique.



ASSYSTEM S.A.
Associée Unique,
Représentée par Monsieur Stéphane AUBARBIER